

**Paradis, Suzanne**

---

**De:** Secrétariat (usager)  
**Envoyé:** vendredi 6 février 2004 08:56  
**À:** 'Marielle V'  
**Objet:** RE : Augmentation Hydro

Madame,

La Régie de l'énergie accuse réception de votre envoi par courriel daté du 21 janvier 2004 dans lequel vous lui faites part de vos préoccupations relatives à la demande d'Hydro-Québec de hausser ses tarifs d'électricité à compter du 1er avril 2004.

Conformément au Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie vos observations ont été déposées au dossier afin que les régisseurs en prennent également connaissance.

En effet, la demande d'Hydro-Québec d'augmenter ses tarifs de distribution d'électricité a été soumise à l'évaluation de la Régie dans le cadre du processus d'étude prévu à la Loi sur la Régie de l'énergie. Cette demande d'Hydro-Québec ainsi que la preuve et les témoignages d'experts des 17 intervenants représentant les intérêts des consommateurs, d'entreprises du secteur de l'énergie et de groupes environnementaux ont d'ailleurs fait l'objet d'interrogatoires.

Nous vous invitons à consulter notre site internet sur lequel nous ajoutons quotidiennement toute la preuve déposée tant par Hydro-Québec que par lesdits intervenants. Notre adresse électronique est la suivante :

[www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca)

En ce qui concerne la question d'ajuster le tarif domestique selon les capacités financières de certains ménages, proposition initialement déposée par Hydro-Québec pour approbation par la Régie, cette demande a été retirée par le Distributeur d'électricité le 4 février 2004 et ne fera donc pas l'objet d'examen par la Régie.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Secrétariat  
Régie de l'énergie

-----Message d'origine-----

**De :** Marielle V [mailto:mamv.sj@videotron.ca]  
**Envoyé :** mercredi 21 janvier 2004 19:36  
**À :** Secrétariat (usager)  
**Objet :** Augmentation Hydro

*Bonjour,*

*Je ne peux cette fois m'abstenir de vous faire parvenir ma consternation à la nouvelle d'une autre augmentation du coût d'électricité.*

06/02/2004

***Mon appartement est chauffé et l'eau chaude est fourni, mais malgré tout en vivant seule avec très peu de cuisson, je dois confronter un coût de \$29 par mois. Je ne peux que m'imaginer combien cette augmentation affectera les gens à revenu fixe et aussi ceux qui doivent défrayer le coût du chauffage dans un loyer sans isolation adéquate. Il est malheur que ce soit comme toujours le petit contribuable qui doit payer.***

***Je ne comprends vraiment pas le besoin d'approuver une autre augmentation et désire vous laisser savoir mon objection à cette autre demande. J'espère que vous ne donnerai pas votre approbation et refuserai cette demande surtout lorsqu'Hydro trouve les moyens de payer des voyages et dépenses non justifiés à leurs exécutifs.***

***Marielle Venne***